## Modèle nº 2.

Nom du déposant : .....

Nº du livret: ....

Dates	Nature Sommes des opérations.		Signature du déposant, ou du	
des opérations	(Versement ou re- trait)	En toutes lettres	En chistres	Secrétaire-trésorier et d'un témoin
			ļ !	

Nº 465. — ARRÉTÉ rendant exécutoire le rôle supplémentaire de Papeete pour le 3° trimestre 1881.

LE Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu les articles 38, 39, 40 et 56 de l'arrêté du 16 février 1881 sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes :

Vu l'article 3 de l'arrêté de même date sur les contributions indirectes ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur;

Le Conseil d'administration entendu,

## Arrête:

Art. 1er. Est rendu exécutoire le rôle supplémentaire des contributions personnelle, urbaine et des patentes de la circonscription de Papeete pour le 3e trimestre 1881, s'élevant à la somme de mille quatre cent soixante-douze francs vingt et un centimes; savoir:

	personnelle		00
_	urbaine	12	00
	des patentes		21
	Total	1,472	21

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Messager* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 5 novembre 1881.

Signé: F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur:

Le sous-commissaire de la marine f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé: G. PRIOUX.